DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le vendredi dix huit juillet à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de séances. Sous la Présidence : COMTE Delphine, Maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : SERRETTE Nadine, DESPESSE Pierre, PERRIN Anthony, DESPESSE Joël, BELLIN Mickaël, BOSC Laurent, NODON Henri, MOUNIER Serge, PERNIN Alain, BELLIN Béatrice, FOUREL Katia, PEYRARD Sébastien, LONGEROCHE Jean-Michel.

Absents excusé: FOUREL Xavier,

Secrétaire: DESPESSE Joël,

> Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat (Délibération)

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer : de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Colombier le Jeune rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » :
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Colombier le Jeune estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, soutient les demandes de l'AMF

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

> MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (Délibération)

L'arrêté interpréfectoral en date du 28 mai autorisant la fusion de la Communauté de Communes du Tournonais et de la Communauté de communes Pays de l'Hermitage à compte du 1^{er} janvier 2014, dénomme le nouvel EPCI « Communauté de communes du Pays de l'Hermitage et du Tournonais » et fixe le siège de la Communauté au 9 rue des Condamines à Mauves.

Or, depuis cet arrêté les locaux de la Communauté de communes ont été transférés à 3 rue des Condamines à Mauves et un nouveau nom a été retenu : « Hermitage-Tournonais communauté de communes »

Il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de communes prenant en compte la nouvelle adresse du siège social et le nouveau nom, étant précisé qu'un travail sur l'harmonisation des compétences interviendra prochainement et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

Approuve la modification des statuts ci-annexés,

Charge le Président d'engager la procédure de modification prévue par la réglementation.

> DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE N°2 (Délibération)

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 ayant été insuffisant, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivant :

DEPENSES INVESTISSEMENT

020 – Dépenses imprévues - 5 754.32 2051 – Concessions et droit similaire 5 754.32

> MATERIEL CUISINE DE LA CANTINE SCOLAIRE (Délibération)

Mme FOUREL explique au conseil municipal que la commune, suite au changement de fournisseur des repas de cantine, se voit contraint de s'équiper d'un four de remise à température et d'une armoire froide.

Elle présente les devis des entreprises SEMA et pour un montant HT DE 3 059.77 € et la société SOFRAM pour un montant de 2 915.00 € .

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Décide de retenir la société SOFRAM pour un montant total de 2 915.00 € HT

Charge Mme le Maire de passer commande.

> QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE:

Mme le Maire fait lecture du courrier de M. NAL dans lequel il demande l'autorisation du conseil pour la pose d'un panneau afin de sécuriser la sortie de son chemin sur la route communale. Le conseil à l'unanimité donne son accord.

Demande de Mme MOTTA (La citadelle) pour des travaux sur le chemin communal suite aux pluies importantes de ces derniers jours. M. Despesse et M. Peyrard sont chargés de se rendre sur place pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

Demande de M. BACHELET (Les combelles) pour des travaux sur le chemin communal pour un problème d'évacuation des eaux pluviales. M. Peyrard et M. Bellin sont chargés de se rendre sur place pour voir ce qui peut être fait.

Un devis supplémentaire pour la traversé des eaux pluviales à « la combe » sera demandé à l'entreprise Comte

RISOUES PROFESSIONELS:

Mme Serrette fait part au conseil municipal de la visite en mairie de la médecine du travail. Elle explique au conseil, l'obligation pour la commune de réalisé un document dévaluation des risques professionnels. Le conseil charge Mme Serrette et M. Bellin de prendre en charge ce dossier. Un Grand nettoyage sera effectué dans les locaux techniques le 30/08 ou le 7/09.

FCCSB:

Demande de subvention pour la prise en charge de la facture d'engrais par la commune pour le stade de foot. La facture s'élève à 398.00 €uros. Le conseil accepte 8 voix pour, 7 voix contre. La subvention sera versée en Octobre.

LOGICIEL MAIRIE:

Mme le maire informe le conseil municipal que les inforoutes ont équipé la commune de nouveaux logiciels et prévoit en septembre la mise en fonctionnement du PESV2

FLYER:

Mme Serrette présente au conseil les « flyer » qui ont été réalisé par la commission tourisme - information et qui seront mis à disposition du public . Une partie seront également déposé dans les offices de tourisme de Lamastre et Tournon sur Rhône.

Séance levée à 21h30